

## **Résumé du projet de thèse**

### ***Le refus de servir dans l'armée suisse (1960-1996)***

Longtemps mal vu, engendrant des « coûts » importants pour ceux qui s'opposent à l'accomplissement du service militaire, le refus de servir dans l'armée suisse est puni pénalement jusqu'à l'introduction de la Loi sur le service civil (LSC) en 1996. Ultra-minoritaire dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, il fait l'objet de quelques dizaines de condamnations par année au maximum jusqu'au milieu des années 1960. Pourtant, à partir de la fin de cette décennie, le nombre d'hommes qui refusent le service militaire explose : ils sont alors plusieurs centaines par an à passer devant les tribunaux militaires. Cette rupture en termes de nombre se poursuit ensuite jusqu'aux années 1990, même si on observe des variations conjoncturelles.

Le présent projet de thèse est avant tout une recherche en histoire orale, complétée par des sources écrites. Le point de vue adopté est celui des objecteurs. Le projet retrace leurs parcours individuels, depuis leur prise de décision de refuser le service militaire jusqu'aux éventuelles conséquences socioprofessionnelles, en passant par la procédure judiciaire et leur condamnation. L'étude de ces parcours permettra de comprendre pourquoi la fin des années 1960 marque une rupture, avec un nombre record de condamnations. Le refus de servir dépasse le seul rejet de l'armée et de sa discipline, et est le symptôme d'une remise en cause plus profonde d'un « modèle traditionnel suisse » fondé sur la figure du citoyen-soldat, la neutralité armée, le conformisme social, le consensus politique. Les objecteurs au service militaire représentent ainsi une porte d'entrée pertinente pour examiner l'évolution du rapport de l'individu à l'Etat et aux institutions, en analysant comment ce rapport se décline selon les parcours de vie et au gré d'effets de génération.